



## **Cahier des charges de la formation ETP InterCorevih IdF**

### **Formation de niveau 1 en ETP dans la prise en charge du VIH et co-morbidités, hépatites et maladies chroniques**

#### **Présentation du groupe de travail ETP InterCorevih IdF et contexte de la demande**

Créés par décret en 2005, les comités de coordination régionale de lutte contre l'infection due au VIH (Corevih) sont une organisation territoriale de référence pour l'ensemble des acteurs engagés dans la prise en charge médicale, psychologique et sociale des personnes vivant avec le VIH (PVIH) et la lutte contre l'infection due au VIH en général. L'Ile-de-France (IdF) compte 5 Corevih.

A la fin de l'année 2015, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) IdF a missionné le Corevih IdF Ouest (dont le siège se situe à l'hôpital Ambroise Paré à Boulogne-Billancourt) pour piloter des actions mutualisées en Education thérapeutique du patient (ETP) en InterCorevih IdF, selon une feuille de route validée. Dans ce cadre, une commission ETP InterCorevih IdF a été constituée. Elle est formée d'une trentaine d'actrices et d'acteurs (soignants des secteurs hospitaliers et ambulatoires, personnels des secteurs associatifs) des 5 Corevih IdF.

Parmi les différents objectifs de la feuille de route, l'un vise à accompagner l'autorisation de nouveaux programmes ETP VIH en particulier ceux portés par les associations/services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)/appartements de coordination thérapeutique (ACT)/autres structures médico-sociales ; un autre est de favoriser l'accès à la formation pour les acteurs des programmes d'ETP VIH autorisés par l'ARS ou ayant pour projet de soumettre une demande d'autorisation auprès de l'ARS. C'est l'objet du présent cahier des charges.

Suite à une expérience réussie de mutualisation d'une action de formation menée par 2 Corevih IdF, ayant permis de former 46 éducateurs (professionnels de santé et associatifs) sur 3 sessions de formation validante, il a semblé pertinent d'associer les 5 Corevih IdF pour organiser la formation ETP des personnels et associatifs, faisant partie des programmes ETP autorisés par l'ARS ou ayant pour projet de soumettre une demande auprès de l'ARS (arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes ETP).

## **Objectifs de la formation**

- Objectif principal

Proposer une « formation validante 40h » de niveau 1 (en une ou plusieurs sessions selon les besoins) ETP aux acteurs de l'ETP dans le champ du VIH en IdF qui n'y ont pas accès ; elle devra être conforme au référentiel de compétences des éducateurs en ETP (arrêté du 31 mai 2013).

- Objectifs secondaires

Faciliter la collaboration inter-disciplinaire/Corevih IdF/structures en ETP dans le champ du VIH en IdF

Favoriser la formalisation de programmes ETP au sein des associations/services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)/appartements de coordination thérapeutique (ACT)/autres structures médico-sociales en IdF

Participer à l'harmonisation des pratiques en ETP dans le champ du VIH en IdF

## **Objectifs pédagogiques**

A la fin de la formation, la personne formée devra avoir acquis et/ou renforcé ses compétences en Education thérapeutique du patient ; elle devra être capable de :

- Développer des compétences relationnelles et pédagogiques
- Adopter une posture relationnelle et pédagogique
- Utiliser des méthodes et des outils pour pratiquer l'éducation thérapeutique
- Pratiquer un diagnostic éducatif partagé et des entretiens individuels
- Construire des séances éducatives individuelles et collectives en tenant compte des besoins et des ressources du patient
- Mettre en œuvre des modalités d'évaluation des acquis du patient
- Décrire la structure d'un programme ETP et participer à la construction en pluridisciplinarité

En outre, l'apprenant saura décrire les grandes lignes de la prise en charge thérapeutique de l'infection VIH, associée ou non à des hépatites virales et/ou des co-morbidités.

## **Méthodes**

Formation en format présentiel.

Alternance d'exposés théoriques/scientifiques, d'ateliers favorisant l'intervention des participants et d'une journée de compagnonnage au sein d'une structure portant un programme ETP agréé par l'ARS dans un des 5 Corevih IdF.

Travaux intersessions pour mettre en place des actions concrètes d'éducation thérapeutique.

Intégration des membres du groupe de travail ETP InterCorevih IdF à l'élaboration et à l'animation de la formation.

Association d'outils développés au sein des 5 Corevih IdF.

### **Public concerné**

Acteurs des 5 Corevih IdF (soignants des secteurs hospitaliers et ambulatoires, personnels des secteurs associatifs, personnels médico-sociaux ; si possible une parité des acteurs entre ces différents secteurs, sera recherchée) ayant un programme ETP autorisé par l'ARS ou ayant une activité ETP et prévoyant de soumettre une demande d'autorisation à l'ARS.

### **Modalités d'organisation**

6 jours de formation par session répartis de la manière suivante : 2 jours/semaine, 2 jours/semaine, 1 jour/semaine + 1 journée de compagnonnage au sein d'une structure portant un programme ETP agréé par l'ARS dans un des 5 Corevih IdF.

### **Evaluation**

4 types d'évaluation : de satisfaction, pédagogique, en situation de travail, du prestataire.